

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 27 mai 2005 une note d'information préliminaire simplifiée relative à une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions Crédit Agricole S.A., réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise de l'une des entités du Groupe Crédit Agricole, dont les salariés du Groupe Crédit du Maroc.

La note d'information préliminaire simplifiée est complétée par la note d'opération préliminaire visée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en date du 18 avril 2005 sous la référence 05-269 et par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le numéro D.05-0233.

Cette note d'information préliminaire simplifiée sera complétée par une note d'information définitive simplifiée comportant notamment le prix de souscription et les conditions fixées par l'Office des Changes.

Un extrait de la note d'information préliminaire simplifiée sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la note d'information préliminaire simplifiée visée par le CDVM, ainsi que la note d'opération préliminaire et le document de référence précités, sont tenus à la disposition du public aux sièges respectifs du Crédit du Maroc et du Crédit du Maroc Capital.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/013/2005

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières